

Nombre de Conseillers en exercice :	33	<b>EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Présents :	25	
Représentés :	8	
Non représentés :	0	<b>Séance du 5 décembre 2023</b>
L'an deux mille-vingt-trois et le cinq décembre le Conseil Municipal de la Ville de MONTEUX s'est réuni en présentiel salle du Conseil Municipal, après convocation légale reçue le 29 novembre, sous la présidence de Monsieur Christian GROS, Maire.		
Votants :	33	Étaient présents également :
Carine BLANC-TESTE, Samuel MONTGERMONT, Annie MILLET, Christophe MOURGEON, Mireille SAUVAYRE-GAUDIN, Philippe COLLET, Chantal GONNET-OLIVI, Stéphane MICHEL, Annie GARNERO Adjointes au Maire. Gérard PREVOT, Mario HARELLE, Sylvie GACQUIERE, Sandy ROUVEL, Sonia NAMOUCHI, Damien JUGE, Cyril GEEL, Vital DELESNERAC-DEMENIVILLE, Caroline PLATERO-DELERM, Christiane TCHA SENG NOU, Patrick ROUX, Frédéric BRES, Patrice de CAMARET, Florence GUILLAUME, Simon BERTHE, Conseillers Municipaux.		
<u>Étaient représentés</u> : Evelyne ESPENON, Rosa-Lila HAMMACHE, Younès BOUROHI, Quentin ROUVIERE, Mohammed AITANE, Michel MUS, Valérie BOURIQUET-TELLENE, Jean-Claude OBER		
<u>Étaient absents et non représentés</u> : Néant		
Il a été procédé conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Caroline PLATERO-DELERM ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.		

### Adhésion à « L'Escolo dou Ventour »

Philippe Collet, Adjoint au Maire délégué aux Patrimoines et à l'Identité propose d'adhérer à l'Association « L'Escolo dou Ventour » moyennant un montant de 20€ par an. Son but est de défendre la langue provençale, défendre la culture provençale, organiser des concerts, organiser des conférences, organiser des stages, organiser des manifestations culturelles, organiser des cours de provençal, intervenir en milieux scolaires, coordonner des actions inter-associatives, servir de liens avec les structures administratives. L'adhésion à l'association permet notamment de publier le calendrier des manifestations liées à la culture provençale via un agenda partagé.

**Le Conseil Municipal**, Monsieur Collet entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que l'adhésion à cette association permettra de bénéficier de son réseau pour la promotion des manifestations de la Ville dans le domaine de la culture provençale,

**DECIDE** d'adhérer à l'Association « L'Escolo dou Ventour Jules Marcellin » sise Hôtel de Ville – 301, Avenue Barral des Baux – 84410 BEDOIN.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Collet à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre le Maire et le secrétaire de séance.  
Pour copie conforme.

Acte Exécutoire

Transmis le : 12.12.2023

Publié le : 12.12.2023

Notifié le :



**Christian GROS**

**Maire de MONTEUX**

**Caroline PLATERO-DELERM**

**Secrétaire de séance**